

Fiches destinées à donner une information sur des actions menées par des collectivités pour améliorer la prise en compte des deux roues motorisés pour la sécurité

Rôle d'un Monsieur Moto dans une collectivité

La mise en place d'un Monsieur Moto dans une collectivité permet :

- de faire émerger la problématique des deux-roues motorisés (2RM) à l'ensemble de la sphère politique et publique – mise à l'agenda politique de cette thématique ;
- d'envisager une action construite dans le temps en faveur des 2RM – mise en place d'un travail en profondeur sur du long terme qui aille au-delà du coup médiatique ;
- d'identifier un interlocuteur interne aux services techniques de la collectivité légitime sur la problématique des 2RM, d'organiser des échanges et un partage entre les usagers 2RM et les services techniques de la collectivité ;
- de compléter le recueil d'information des services techniques par des échanges avec le milieu associatif .

Exemple du Grand Toulouse

Une campagne de communication de 2004, s'appuyant sur les résultats de l'enquête ménage déplacements mettait en évidence le risque d'accidents des deux-roues motorisés (1,8 % des déplacements et 40 % des accidents).

L'affiche découlant de cette campagne de communication a choqué les motards et a déclenché une manifestation. La ville de Toulouse a alors décidé de réunir autour de la table l'ensemble des partenaires concernés par la sécurité routière : la Police, la Gendarmerie, la préfecture, la FFMC (fédération française des motards en colère), la FFM (fédération française de motocyclisme).

Le maire de Toulouse a décidé de nommer un « Monsieur Moto » municipal pour mettre en place, en concertation avec les associations locales, une réelle politique commune, visant à baisser de façon significative le nombre d'accidents motos.



Certu 2009/65



1. Une légitimité acquise par le portage politique

La mise en place d'un Monsieur Moto (M. Moto) émane d'une volonté politique forte. Sa nomination a été rendue officielle, lors d'une conférence de presse. Les élus ont souhaité communiquer dès le départ, pour faciliter ainsi le dialogue entre les pouvoirs publics et les motards. Ses qualités humaines ont été mises en avant, en le présentant comme un motard type, expérimenté, utilisant sa moto pour des déplacements quotidiens domicile - travail mais aussi pour le plaisir, durant le week-end. Le maire a présenté clairement sa fonction d'interlocuteur privilégié des motards, à Toulouse. Il a également annoncé ses principales missions :

- travailler avec les services techniques de la Mairie sur les dossiers spécifiques à la circulation des motards en ville ;
- participer au groupe de travail sécurité routière de la mairie de Toulouse en association avec la Police nationale, la Gendarmerie, la préfecture, la DDE et la Fédération française des motards en colère.

L'annonce politique lui a conféré une légitimité transversale, entre les services techniques de la ville.

2. Le recrutement de Monsieur Moto

La réussite de la mission tient en grande partie à l'expérience et la motivation de M. Moto. La volonté politique initialise la démarche mais seul le relationnel entre la collectivité et les associations de motards permet d'assurer une confiance mutuelle. La personne qui va remplir cette fonction doit bien sûr être passionnée par le monde des deux-roues motorisés mais elle doit aussi être capable de concilier les contraintes techniques et la pression des associations.

Il n'est pas évident de trouver le bon profil, correspondant à une personne reconnue dans les services techniques et pouvant s'imposer dans le milieu motard. Ce poste demande une grande disponibilité, avec du temps de bénévolat en dehors du temps de travail le week-end.

La ville de Toulouse a préféré ne pas passer d'annonce, pour ce poste. Le recrutement s'est fait par connaissance, en interne des services techniques de la ville. L'actuel M. Moto fait partie du service architecture-bâtiment.

Ses coordonnées sont affichées dans les salles de réunion et diffusées dans les services techniques pouvant être concernés par les deux-roues motorisés.



3. Mise en place d'un groupe de travail dédié aux aménagements de la voirie

Les associations de deux-roues motorisés ont très rapidement, demandé à M. Moto d'intervenir sur des points techniques, d'aménagement de la voirie. La mise en place du groupe de travail, faisant suite à la nomination de M. Moto, a facilité une première phase de concertation, avant de programmer une série de tests sur le terrain (problématiques de la glissance des plaques d'égout et des marquages des passages piétons).

Monsieur Moto a alors joué pleinement son rôle de relais entre les associations de deux-roues motorisés et les services techniques de la ville, en participant à la série de tests sur site.

L'objectif était de répondre aux attentes des associations, préoccupées par la glissance des aménagements.

3.1 Test de marquage des passages piétons

L'ensemble du groupe s'est rendu sur le terrain pour la réalisation d'un passage piéton expérimental, en respectant trois phases :

- application de la peinture en couches plus épaisses ;
- rainurage du produit ;
- mesure de glissance, réalisée par le laboratoire des Ponts et Chaussées .

Les associations de motards ont ainsi pu constater que ce procédé n'améliore pas la glissance (voire la dégrade).

Le groupe de travail a alors proposé d'augmenter les inter-distances entre les bandes blanches (tout en respectant la réglementation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière). Cette mesure qui convient parfaitement aux associations de deux-roues motorisés est maintenant appliquée par les services techniques de la ville.



Avant intervention



Test de marquage sur le terrain en présence de M. Moto, des services techniques et des associations de motards



Test du produit de scellement sur le terrain en présence de M. Moto et des associations de motards



Mesures de glissance



Après intervention

3.2 Problématique des plaques d'égout

En présence des associations, et de M. Moto, le concessionnaire du réseau d'assainissement a réalisé un test de produit de scellement des plaques d'égout pour diminuer la glissance et l'inconfort des deux-roues motorisés.

Cette expérimentation a été suivie d'effet, avec la mise en place d'une démarche de détection des points sensibles.

La Fédération française des motards en colère signale, par fax, tous les points jugés dangereux en matière de voirie. Un technicien du service Circulation Transports et Monsieur Moto évaluent après une visite sur le terrain, l'importance du danger, et engagent si besoin les travaux nécessaires avec les services techniques concernés, ou Véolia, dans le cas des plaques d'égout. Les travaux sont réalisés sous quinzaine.

4. Monsieur Moto, une fonction amenée à durer

La mission de M. Moto est maintenant reconnue par les associations de motards et les principaux services techniques de la ville de Toulouse. Il va poursuivre les actions concrètes avec les associations afin de conserver le lien relationnel. La mise en place de « motos stations » (places de stationnement pour les motos) est en cours, avec un travail en collaboration avec les associations sur les besoins et les possibilités d'aménagements de stationnement deux-roues.

Points clés :

- bien définir le rôle de M. Moto et faire la publicité de sa nomination en interne et vers les usagers 2RM ;
- donner des moyens au M. Moto pour la réalisation de son rôle y compris que cet acteur soit consulté de bout en bout, dans la conception des politiques et des documents directeurs en matière d'urbanisme, de transport, de voirie ou d'équipements urbains ;
- mise à disposition du M. Moto auprès des techniciens en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, des transports, de la sécurité routière, au niveau de la ville et/ou de l'intercommunalité de l'agglomération ;
- recrutement/nomination de Monsieur Moto : celui-ci se doit d'être neutre, ni militant de la cause « moto », ni hostile à celle-ci ;
- reconnaissance de Monsieur Moto par l'ensemble des services techniques et du milieu associatif motard et disponibilité importante les week-end ;
- Poste à faire durer dans le temps .

Rédaction : Corine PIN – Agoracité « espaces et mobilité »

Mise en page : Corine PIN, Olivier BAILLE et Bruno DAVAL (CERTU)

Photographies : Grand Toulouse

POUR EN SAVOIR PLUS...

Grand Toulouse et Mairie de Toulouse :

Dominique MICHEL

dominique.michel@grandtoulouse.fr

Monsieur Moto : Michel MAYOR

monsieur.moto@mairie-toulouse.fr

CERTU :

Département Voirie :

Hélène de SOLERE

helene.de-solere@developpement-durable.gouv.fr

Agents.SUD.VOI.CERTU@developpement-durable.gouv.fr

© 2009 Certu

La reproduction totale ou partielle du document doit être soumise à l'accord préalable du Certu